

**Réponse à la question n° 4 (2026-2031)
de Antoinette de Weck (PLR et indépendants)
relative au choix des quartiers dans le déploiement de la déchetterie mobile**

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 4 mai 2026, A. de Weck a posé la question suivante:

"Le sujet de ma question est 'la déchetterie des Neigles, vient à vous', pourquoi pas dans tous les quartiers.

Le journal 1700 d'avril annonçait le nouveau service de ramassage des déchets: *'Un véhicule spécialement équipé sera présent à intervalles réguliers dans plusieurs points de récolte des quartiers'*.

De façon curieuse, certains quartiers ne sont pas desservis dont le quartier du Bourg. Aux habitants-es qui se sont enquis de cette mise à l'écart de leur quartier, le Service de l'édition a évoqué l'économie des coûts.

D'où mes questions:

1. Quel est le coût estimé de ce service?
2. Quelle est l'économie prévue par la mise à l'écart du Bourg?
3. Quels ont été les critères pour justifier l'élimination de ce quartier:
 - L'âge moyen des habitants-es?
 - Le nombre de places de parc supprimées, ce qui empêche d'en trouver une pour ce véhicule?
 - Le nombre de kilomètres que doivent parcourir les habitants-es pour aller à la déchetterie des Neigles?"

Réponse du Conseil communal

1. Historique et état de situation

La déchetterie mobile constitue un projet pilote sur deux ans (investissement 530.5093.004 voté en 2026 pour un montant de CHF 134'000.-), initié en mars 2026. Il a pour but de rapprocher les services de la déchetterie principale des Neigles de la population. Ce dispositif vise à tester et optimiser l'ensemble des aspects opérationnels afin de proposer un service répondant au mieux aux besoins des usagers: emplacement, fréquence, types de déchets collectés, etc.

2. Développement

Les sites de stationnement¹ de la déchetterie mobile ont été choisis selon les critères suivants:

- La déchetterie mobile doit s'implanter sur un point de collecte principal, afin de compléter l'évacuation des autres déchets déjà collectés à cet endroit;
- L'emplacement doit être accessible au plus grand nombre d'habitants;
- Il doit permettre un positionnement aisé du véhicule, sans nécessité de déplacer des bennes ou de supprimer des places de stationnement;
- La surface disponible doit garantir la sécurité des usagers et des employés.

Dans les faits, la déchetterie mobile effectue un tournus qui se déroule sur deux semaines, tous les soirs sauf le vendredi sur les sites suivants:

- Beauregard
- Jura
- parking des Bourgeois
- Bourguillon
- Heitera
- Planche-Supérieure
- Pérolles
- Vignettaz

3. Conclusions

Pour l'ensemble des quartiers de la Ville, le but a été de définir un emplacement selon l'existence d'un point de collecte. Pour le quartier du Bourg, le site du marché aux Poissons a été écarté en raison de sa configuration restreinte et de sa proximité avec une route à fort trafic. De plus, le quartier du Bourg n'étant pas densément peuplé, et la déchetterie mobile desservant déjà la Planche-Supérieure ainsi que le parking des Bourgeois, ce site ne représentait pas un gain significatif pour la population. Il est important de noter que la déchetterie principale se situe à seulement 1,5 km à pied et à 4 km en voiture du portail de la Cathédrale.

Dans les prochains mois, un sondage de satisfaction sera mis en place afin de recueillir l'avis des usagers et d'ajuster le dispositif si nécessaire.

¹ [Planning et emplacement déchetterie mobile](#)